

LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Johanne Gagnon, Mme Cynthia St-Pierre, M. Ghislain Vachon, M. Éric Bergeron et Mme Alexandra Champagne ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

7995-1219

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

7996-1219

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyée par le conseiller Ghislain Vachon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2019 tels que déposés au montant total de 247 040.24 \$.

7997-1219

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

7998-1219

ADOPTÉE

Convocation à la séance spéciale pour adoption du budget le lundi 16 décembre 2019.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu à l'unanimité que la séance spéciale pour l'adoption du budget soit tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19h00 au bureau municipal, et que les Membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

7999-1219

ADOPTÉE

Dépôt du calendrier des séances du Conseil pour 2020.

CONSIDÉRANT que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

8000-1219

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents : QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h00;

13 janvier 2020	04 mai 2020	14 septembre 2020
10 février 2020	08 juin 2020	05 octobre 2020
02 mars 2020	06 juillet 2020	02 novembre 2020
06 avril 2020	17 août 2020	07 décembre 2020

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nomination de la firme comptable pour l'exercice 2019.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que le mandat pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2019, soit confié à la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

8001-1219

ADOPTÉE

Résolution d'appropriation au fonds réservé aux carrières et sablières.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 107-1208 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

8002-1219

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'appropriation d'un montant de 368,000 \$ du fonds carrières et sablières pour l'entretien du 6^e et 8^e rang.

ADOPTÉE

Reddition des comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2019.

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification a versé une compensation de 86,136.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

8003-1219

ATTENDU QUE que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. ADOPTÉE

Adoption du règlement d'emprunt 181-1219

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 181-1219 décrétant un emprunt de 212 000 \$ et une dépense du même montant aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

8004-1219

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement. EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu : QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 181-1219 décrétant un emprunt de 212 000 \$ et une dépense du même montant aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE

Programme d'installations septiques – Autorisation de versement pour travaux.

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement concernant la mise en place d'un programme d'aide à la mise aux normes des installations septiques;

8005-1219

ATTENDU que les propriétaires suivants ont réalisés leur étude de perméabilité ou leurs travaux d'installations septiques;

Matricule	montant	Matricule	montant
2010-02-1278	629.93 \$	2117-94-6340	2729.68 \$
1709-77-9706	2572.20 \$		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que l'aide financière soit consentie pour les propriétés énumérés ci-dessus et que le remboursement de l'aide financière portera intérêts et s'effectuera par l'imposition d'une compensation remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement 182-0120.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Bouffard, par la présente :

8006-1219

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 182-0120 intitulé « Règlement concernant la rémunération des élus municipaux »;
- dépose le projet du règlement numéro 182-0120 intitulé règlement concernant la rémunération des élus municipaux qui annule le règlement 169-0119 et autres règlements incompatibles avec le présent règlement.

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement 183-0120 .

Madame la conseillère Cynthia St-Pierre, par la présente :

8007-1219

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 183-0120 intitulé « Règlement fixant les conditions de travail des officiers municipaux ainsi que celui des employés municipaux »;
- dépose le projet du règlement numéro 183-0120 intitulé règlement fixant les conditions de travail des officiers municipaux ainsi que celui des employés municipaux, qui annule le règlement 170-0119 et autres règlements incompatibles avec le présent règlement. ADOPTÉE

Retrait de la municipalité de Saint-Rosaire de la démarche régionale de mise à jour de la MADA.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire avait adhéré à la démarche régionale de mise à jour de la politique « Municipalité amie des aînés » (MADA); 8008-1219

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, un comité de citoyens bénévoles devait être formé;

CONSIDÉRANT le manque de bénévoles pour former ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Gagnon, appuyée par la conseillère Cynthia St-Pierre.

Il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Rosaire informe la MRC d'Arthabaska qu'elle se retire de la démarche collective de mise à jour de la politique MADA.

ADOPTÉE

Contrat de location - photocopieur.

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement du contrat de location du photocopieur avec la compagnie Konica Minolta, incluant le module de pliage de feuilles, pour une durée de cinq ans, au prix de 164.87 \$ mensuellement, plus le coût de production des copies mono à 0.0065\$ et le coût de production des copies couleur à 0.0562\$ tel que proposé pour l'appareil Bizhub C558 couleur. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat de location avec Konica Minolta, conformément à la présente résolution, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire. 8009-1219

ADOPTÉE

Renouvellement pour la récupération des chiens et chats.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que l'on renouvelle l'entente avec Jocelyne et Christian Houle pour la récupération des chiens et chats errants dans la municipalité, au montant de 420.00\$ plus taxes pour l'année 2020. 8010-1219

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion avec Rouli-Bus pour 2020.

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire renouvelle son adhésion pour le transport adapté avec Rouli-Bus pour l'année 2020, au montant de 2631.89\$ 8011-1219

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion Partenaires 12-18.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire désire renouveler son adhésion au Partenaires 12-18 pour l'année 2020 au montant de 2350.55\$ plus taxes représentant une contribution de 2.65\$ par résident. 8012-1219

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion à la FQM.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint- 8013-1219

Rosaire désire renouveler son adhésion à la Fédération Québécoises des municipalités (FQM) pour l'année 2020 au montant de 1100.87 \$ plus taxes.
ADOPTÉE

Journée internationale des personnes handicapées.

ATTENDU que le 3 décembre depuis que l'ONU a désigné cette date comme Journée internationale des personnes handicapées, donne lieu à des célébrations et des événements dans le monde entier afin de sensibilier la population à la participation sociale des personnes handicapées;

8014-1219

ATTENDU qu'à cette occasion la Municipalité de Saint-Rosaire souhaite aider à changer le regard de tous à l'égard des personnes handicapées et mettre en lumière leurs valeurs, leur richesse, leurs contributions à nos communautés, mais également les défis quotidiens que ces personnes rencontrent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par la conseillère Johanne Gagnon, il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Rosaire signifie son appui au mouvement, s'engage à bâtir une société toujours plus inclusive qui répondra aux besoins de toutes et tous.

QUE la municipalité de Saint-Rosaire proclame le 3 décembre, journée internationale des personnes handicapées.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard à 20h45.

8015-1219

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**